

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 28 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 9 septembre 2014 portant constitution de la liste électorale des maires des communes de 20 000 habitants et plus pour l'élection des représentants des communes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale**

NOR : INTB1425293A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2014 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2014 portant constitution de la liste électorale des maires des communes de 20 000 habitants et plus pour l'élection des représentants des communes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Dans le tableau annexé à l'arrêté du 9 septembre 2014 portant constitution de la liste électorale des maires des communes de 20 000 habitants et plus pour l'élection des représentants des communes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, les nom et prénom «MARQUET Christian» sont remplacés par «LE BIHAN Paul» pour la commune de Lannion dans le département des Côtes-d'Armor.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au ministère de l'intérieur.

Fait le 28 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint au directeur général des collectivités locales,*  
S. BOURRON